



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

N° 4
Procès-verbal de séance du conseil municipal
Réuni le 1^{er} juin 2026

Légalement convoqué le 27 mai 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Evelyne BRISSON, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Cindy DEHEC, Cindy GUYOT, Christopher DALLENNES.

Absents ayant donné pouvoir : Benjamin GORIN à Romain PONCELET, Jérémy FRINOT à Franck ROMAGNY

Secrétaire de séance : Véronique BOITUZAT

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

Délibérations :	Questions diverses et Tour de table
➤ Consolidation mur du cimetière ➤ Règlement de la location salles des fêtes ➤ Règlement de la garderie périscolaire ➤ SPL X Démat	➤ Consultation relative au périmètre du SAGE de la nappe de la craie

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2026. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 17 du 1^{er} juin 2026 : Consolidation mur du cimetière

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°15 du 27 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026,

Considérant que la commission « travaux » s'est réunie le mardi 19 mai 2026 pour étudier les devis relatifs aux travaux du mur du cimetière,

Considérant que le devis de l'entreprise DP Construction s'élevant à 36 906 € a été retenu par la commission « travaux »,

Le conseil municipal unanime approuve le choix de la commission « travaux », et autorise Madame le maire à signer le devis.

Délibération n° 18 du 1^{er} juin 2026 : Règlement de la location salles des fêtes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 16 du 18 septembre 2023,

Considérant la nécessité d'ajouter et de modifier certains points du règlement de la salle des fêtes,

Considérant les modifications apportées au règlement de la salle des fêtes par la commission « réglementation » réunie le mardi 26 mai 2026,

Le conseil municipal unanime modifie et approuve le règlement de la salle des fêtes tel qu'il figure en annexe.

Délibération n° 19 du 1^{er} juin 2026 : Règlement de la garderie périscolaire

Vu la délibération N°13 du 16 juin 2025 modifiant le règlement et les tarifs de la garderie périscolaire de Moncetz-Longevas,

Considérant la nécessité de simplifier les formulaires d'inscriptions et d'ajouter quelques modifications relatives au fonctionnement de la garderie périscolaire,

Considérant les modifications apportées au règlement de la garderie périscolaire par la commission « éducative et associative » réunie le mardi 5 mai 2026,

Le conseil municipal, unanime, adopte le règlement de la garderie périscolaire joint en annexe à compter du 1^{er} septembre 2026 ainsi que l'ensemble des documents annexés.

Délibération n° 20 du 1^{er} juin 2026 : SPL X Démat

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL X Démat,

Considérant la nécessité pour le conseil de statuer avant l'assemblée générale de la société fixée au 30 juin 2026,

Après examen, le conseil municipal, unanime :

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social,
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires

- donne pouvoir à Madame le Maire, à l'Assemblée générale de la société SPL-X Demat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Questions diverses et Tour de table :

- Consultation relative au périmètre du SAGE de la nappe de la craie : L'ensemble du conseil municipal n'a pas d'observations à formuler suite au mail transmis.
- Puit de lumière salle des fêtes : La commission « travaux » est appelée à se réunir prochainement pour examiner les différentes possibilités afin de masquer le puit de lumière.
- Conseil des enfants de Sarry : Madame Catherine TSCHAMBSER est nommée référente pour les élèves de l'élémentaire de la commune.
- Equipement P'tit Chez Nous : Des devis sont en cours d'élaboration pour la pose de films occultants. Le mobilier va être remplacé (tapis de sol, banquettes...).
- Sécurité P'tit Chez Nous : Suite à la réunion du 11 mai dernier avec les services de la DRDJS, il convient de mener une réflexion sur la sécurité du bâtiment. La commission « sécurité » se réunira prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Moncetz-Longevas, le 16 juin 2026

Le secrétaire de séance
Véronique BOITUZAT



Le Maire
Béatrice CHARLIER

